Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CLASSEMENT DE LA RIVE SUD DU LAC DE NEUCHÂTEL :

Communes et organisations consultées

L'Etat de Vaud a décidé de soumettre à l'enquête publique, en vue de leur classement, quatre nouvelles zones situées sur les rives sud du lac de Neuchâtel. Cette mise à l'enquête débutera vraisemblablement en automne 1998. Il s'agit des réserves naturelles des Grèves de Cheseaux sur le territoire des communes d'Yverdon et de Cheseaux-Noréaz, de la Baie d'Yvonand (partie vaudoise), des Grèves de la Motte sur les communes de Chabrey, Champmartin et Cudrefin (partie vaudoise), ainsi que de Cudrefin.

Dans le but d'engager une large consultation sur ce projet, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, et le conservateur de la nature Philippe Gmür, ont informé aujourd'hui les communes concernées, les organisations de chasseurs, pêcheurs, et navigateurs, ainsi que Pro Natura.

Les zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel couvrent entre Yvedon et le canal de la Broye une surface de 1330 hectares, dont 660 hectares de marais non-boisés. Ce paysage marécageux, la Grande Cariçaie, est le marais lacustre le plus étendu de Suisse.

En élaborant conjointement leur plan directeur, les cantons de Vaud et Fribourg ont délimité les zones naturelles à mettre à l'abri de l'urbanisation touristique.

Les buts poursuivis en créant cet ensemble de réserves sont de conserver un paysage naturel, de préserver les écosystèmes qui le constituent et d'offrir aux espèces indigènes - spécialement à celles qui sont menacées - les conditions nécessaires à leur maintien.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 1997

M. Ph. Gmür, conservateur de la nature. Tél. (021) 694'82'61